

ENGAGEMENT ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE
--

L'exercice du métier de psychologue requiert le titre et le statut de psychologue. L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O. du 26 juillet 1985.

L'étudiant(e) Nom, Prénom, **n°étudiant :**

.....

Email :

Master – PARCOURS

Au cours de son stage, l'étudiant(e) s'engage à avoir pris connaissance et à respecter le contenu du code de déontologie du psychologue. De plus, il s'engage à :

- refuser toute activité en tant que *stagiaire en psychologie* lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises,
- refuser un stage qui se substitue à un emploi comme professionnel,
- refuser *toute activité* qui entrerait en contradiction avec les principes éthiques définis par le code de déontologie des psychologues.

Nom – Prénom :

Date :

Signature :

Le **maître de stage** reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement éthique et déontologique ci-dessus.

Nom – Prénom :

Date :

Signature et cachet (obligatoire):